SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3220100: entreprises agreees fournissant des travaux ou services de proximite

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 04/02/2015)

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

ANCIENNETE	SALAIRE HORAIRE MINIMUM
Moins d'un an	8.93
Au moins un an	9.28
Au moins deux ans	9.40